

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

04. DCM2026S3N04 - Indemnités de fonction aux élus municipaux (articles L2123-20 et L2123-24 du CGCT)

Monsieur le Maire rapporte :

La loi prévoit que les élus municipaux perçoivent une indemnité de fonction.

Le Code général des collectivités territoriales fixe le cadre de ces indemnités et renvoie au conseil municipal le soin d'en décider le principe et les modalités.

Une enveloppe globale est tout d'abord fixée par le Conseil municipal.

Son montant est calculé en fonction du traitement afférent à l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique.

(Valeur de l'indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2026 : 4 110,52€).

L'indemnité du maire est automatiquement fixée au taux maximal, sans délibération, soit 90 % du traitement de l'indice 1027 pour une commune de la strate démographique d'ORVAULT. Toutefois, si le maire en fait la demande, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité à un taux inférieur.

S'y ajoute, en fonction du nombre d'adjoints en exercice au sein de la collectivité, un montant maximum de 33 % du traitement de l'indice 1027 par adjoint.

Les sommes qui résultent de ces calculs constituent une enveloppe maximale que le conseil municipal peut répartir entre le maire, les maires-adjoints, les adjoints au maire, les conseillers municipaux délégués et les autres conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sans délégation peuvent percevoir une indemnité mensuelle au maximum égale à 6 % de l'indice 1027.

Le Conseil municipal est invité à fixer par un vote le montant de l'enveloppe et sa répartition.

I. ENVELOPPE GLOBALE ET REPARTITION

A. Enveloppe globale

Le crédit global affecté aux indemnités des élus municipaux ne pouvant être supérieur au maximum déterminé par l'indemnité du maire à laquelle s'ajoute celle des adjoints en fonction, une répartition s'opérera par prélèvement sur l'enveloppe ainsi calculée.

Détermination de l'enveloppe globale :

- Indemnité maximale du maire : Indice brut 1027 x 90 % = 3 699,47 € à ce jour
- Indemnité des adjoints : indice brut 1027 x 33 % = 1 356,47 € à ce jour
 - Soit pour les 10 adjoints : 1 356,47 € x 10 = 13 564,72 € à ce jour

Soit un crédit total maximum fixé à 17 264,18 € à ce jour.

B. Répartition

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les indemnités de la façon suivante avec effet à la date d'installation du conseil municipal et, pour le maire et les adjoints, de leur désignation, soit le 20 mars 2026 :

- Maire : 75,5500 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique ;
- Maire-adjoints : 24,8250 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique ;
- Adjoints au maire : 13,7500 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués non-membres du conseil métropolitain : 8,5100 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique ;
- Conseillers délégués membres du conseil métropolitain : 0,00 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux sans délégation : 1,2856 % de l'indice brut 1027 du barème de la fonction publique.

Le total atteint 17 264,18 € dans le respect du montant de l'enveloppe globale maximale.

DECISION

VU les articles L2123-20 à L2123-24 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 ABSTENTIONS de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **FIXE** l'enveloppe mensuelle brute et la répartition des indemnités à verser aux maire, adjoints et conseillers municipaux dans les conditions exposées ci-dessus selon la valeur du traitement afférent à l'indice brut 1027 des traitements de la fonction publique.
- **PRECISE** que ces indemnités seront versées à compter de la date de l'installation du conseil municipal et, pour le maire et les adjoints, de leur élection, soit le 20 mars 2026.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le :

08 AVR. 2026

Et par publication le :

08 AVR. 2026

Fonction	Nom	Taux retenu
Maire	Sébastien ARROUËT	75,5500 %
Maire-adjoint	Élodie RAGUIN	24,8250 %
	Dominique FOLLUT	
	Sandrine FOUILLÉ	
	Damien LE ROUX	
	Gaëtane THOMAS-TINOT	
	Gilles BERRÉE	
	Florent THOMAS	
Adjoint au maire	Maryse PIVAUT	13,7500 %
	Eliseo BASTARD	
	Emmanuelle BÉTY	
Conseiller municipal délégué	Stéphanie LE GOFF	8,5100 %
	Bernard GIUMELLI	
	Laure PALISSE	
	Thierry BOUTIN	
	Charline TANGUY	
	Arnaud CHAGNEAU	
	Estelle DE PLINVAL	
	François OILLIC	
	Stéphanie LEFEBVRE	
	Bertrand DESSIRIER	
	Aurélie LACROIX	
	Armel PÉDRON	
	Mathilde LALART	
	Alban VARUTTI	
Conseiller municipal délégué membres du conseil métropolitain	Moïra ASSES	0,0000 %
	Jean-Jacques DERRIEN	
Conseiller municipal sans délégation	Jean-Sébastien GUITTON	1,2856 %
	Dominique VIGNAUX	
	Lionel AUDION	
	Armelle CHABIRAND	
	André NYAMSI	
	Anne-Sophie LOUBOUTIN	
	Thierry GUISNEL	
	Valérie DREYFUS	

